

l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, quand ils la voient déclinée et prônée par ces ouvriers de l'émeute ?

Nous ne sommes pas que j'ai tort de croire du particulier au général, et que j'augère l'importance de la petite brochure dont je viens de vous parler.

Cette brochure-là s'appelle *Leçon* sous d'autres formes, avec d'autres noms, les journaux démocratiques font la même besogne et poursuivent la même œuvre; de telle sorte que, pour devenir républicain, il semble qu'il faille de toute nécessité insulter, nier tout ce que l'humanité respecte depuis deux mille ans, s'insurger contre la loi et la justice, faire appel à tous les sentiments dangereux.

Remarquez-le bien, aucun de ces instruments de la propagande imprimée ne donne à ses fidèles ni à ses prosélytes des conseils de morale pratique; leur recommandation est-on le travail, l'économie, la tempérance, la patience, le respect des vieillards, l'obéissance, la nécessité de la discipline militaire et civile? Fi donc! ce sont là des vertus gôthiques; nous autres, nous avons des soldats qui vainquent malgré leurs chefs, et des citoyens qui ont le droit d'exercer une souveraineté sans limites et sans contrôle.

On appelle toutes les misères, tous les vices de ce monde, à l'assaut de la vieille société; et celle-ci, que fait-elle ?

Rien !
Rien, et ceci est triste à dire; mais, dans la confusion universelle des idées et des principes, entre les trônes écroulés, la foi abandonnée, l'individualisme triomphant, les jours-sancés déchainés, j'ai bien peur qu'elle n'ait rien du tout à faire qu'à mourir avec grâce, comme les gladiateurs romains.

(Figaro) FRANCIS MAGNARD.

Informations-Nouvelles

On écrit de Marseille, 22 janvier :
« Un service funèbre commémoratif de la mort du roi Louis XVI a été célébré aujourd'hui, en l'église Saint-Ferréol, avec une solennité et une pompe qu'on ne déploie pas à Lyon. Toute l'église était tendue de noir, et une guirlande de fleurs de lys surmontait les draperies. Le sarcophage, aux armes et aux initiales du roi martyr, avec la couronne et les bouquets de lys était magnifique.

Depuis plusieurs jours, on avait cherché à faire de l'intimidation pour empêcher la cérémonie, et pendant la messe encore circulaient de folles rumeurs. La population marseillaise a dignement répondu à la circonstance : l'affluence était telle, que près de 500 personnes n'ont pu pénétrer dans l'église. Il y avait autant d'ouvriers, de paysans, de femmes du peuple, que de personnes des classes élevées; et, par les paroles que j'ai entendues en sortant, j'ai pu juger des sentiments qui animent encore cette population. Depuis quarante ans, le jour anniversaire du grand crime n'avait été célébré avec tant d'éclat et un deuil si marqué à Marseille. Je dois ajouter que quelques républicains honnêtes et quelques bonapartistes s'étaient joints aux royalistes.

« Ai-je besoin de vous dire que tout a été calme ? Une demi-douzaine de voyous, ayant essayé, au sortir de l'église, de ricaner et de prononcer le mot de *Prussiens*, ainsi que la canaille de Montpellier le faisait dernièrement contre le général de Cathelineau, un portefaix a administré une gifle à l'un d'eux, et ils ont prestement disparu.

« Les auteurs de l'affreux assassinat du négociant tunisien sont des garibaldiens du bataillon des francs-tireurs de l'Égalité formé par Delepch. Avant qu'ils fussent découverts, on offrait publiquement, à la Bourse, de parier 100 fr. contre 3 fr. que les assassins étaient républicains, et personne ne consentait à tenir le pari.

« Un nouvel assassinat a été commis, non dans la ville de Marseille même, mais au Frioul.

Quarante mille rations de bœuf ont été envoyées de Toulon, ici pour les navires mouillés en rade; ces navires ne doivent séjourner que peu de jours.

On lit dans la *XXI^e Notice* :
MM. Testelin et Fourcand ont été entendus ce matin par la commission du quatre-septembre.

« On a demandé compte au premier, qui était, pendant la guerre, commissaire général de quatre départements, — des quinze millions appliqués à des achats d'armes et de poudres.

« Les armes, paraît-il, ne pouvaient blesser que ceux qui s'en seraient servis, et la poudre n'était que de la poudre de mine qui ne pouvait porter qu'à deux cents mètres.

« M. Testelin répondit qu'il avait agi avec bonne foi et qu'il avait malheureusement cru à la bonne foi des fournisseurs.

« — J'en suis bien revenu, dit-il. Si j'étais juré et que j'eusse à en juger un, quand même je serais convaincu de son innocence, je le condamnerais... comme fournisseur.

« M. Fourcand, député et maire de Bordeaux, a été interrogé à ce dernier titre, sur les troubles qui ont éclaté dans cette ville, les 16, 17 et 18 avril 1871.

« Il a dit et prouvé qu'il avait fait toute ce qui était en son pouvoir pour les empêcher.

« On lui a rendu pleine justice; mais la commission incline à rendre les adjoints au maire, qui sont des radicaux, moralement responsables de ces troubles.

« M. Fourcand est encore convoqué pour jeudi.

Une dépêche de Vienne nous apprend que le bal de la cour qui devait avoir lieu le 21, a été contremandé. Un grand bal avait eu lieu le 17, et le prince d'Hohenlohe, grand maître des cérémonies, avait cru pouvoir, sans aucun respect pour les souvenirs douloureux de ce jour, annoncer un autre bal pour le dimanche 21.

Par ordre de l'empereur, les invitations ont été retirées, et ce soufflet a été donné au prince d'Hohenlohe, qui l'avait bien mérité.

L'Union et l'Union ont reçu de Rome la dépêche suivante :

« Rome, le 24 janvier.
« Sa Sainteté doit recevoir aujourd'hui en audience les délégués des comités catholiques de France, d'Autriche, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique, d'Angleterre, de Suisse et d'Espagne, venant faire amende honorable et lire une protestation contre le transfert des délégués de Florence à Rome.

Nous avons signalé l'incident soulevé dans le sein du 6^e bureau, au sujet des tournées de M. Gambetta; on lit ce matin dans le *Journal des Débats* :

« Le 6^e bureau avait été convoqué aujourd'hui pour nommer un rapporteur chargé de faire le rapport sur les opérations électorales qui ont eu lieu dans le Var.

« On se rappelle qu'à l'occasion de la vérification des pouvoirs de M. Cette, élu dans le Var, un incident s'est produit la semaine dernière.

« M. Raoul Duval, membre de ce bureau, avait demandé que le rapport contint une parole de regret, de blâme même, à propos des voyages et des discours de M. Gambetta dans le Midi.

« Le 6^e bureau a élu rapporteur M. Raoul Duval par 19 voix, contre 7 données à M. Gaslonde et 6 données à M. Humbert. M. Patissier en a obtenu 3, et M. Lencôl 2.

« Mais il a été décidé qu'avant de rédiger le rapport, on appellerait M. Gambetta.

L'Union dit qu'on annonce de la manière la plus positive que la peine de Rochefort serait commuée en celle du bannissement.

Favre de Lagrange, directeur du phare de Montmartre sous la Commune, et acquitté par le Conseil de guerre, vient d'être nommé, dit le *National*, par le sultan, directeur des lignes télégraphiques.

MM. Béhic, ancien ministre des travaux publics, et M. Dupuy de Lôme, ancien directeur des constructions navales au ministère de la marine, sont en ce moment au

Harve avec l'intention d'y établir de vastes ateliers de constructions navales.

M^{me} de Vaudichon, femme du sous-préfet de l'arrondissement du Harve, vient de recevoir le diplôme et la croix de la société française de secours aux blessés.

Une lettre de Colmar annonce que le percepteur prussien de cette ville vient de prendre la fuite, emportant une somme d'environ 100,000 fr. Le percepteur d'Herrlisheim s'était saisi lui-même, il y a quelques jours, avec 60,000 fr. C'est, dit la lettre de Colmar, le dixième percepteur prussien qui se sauve d'Alsace en enlevant la caisse.

M^{me} Millière, veuve de l'ancien gérant de la *Marseillaise*, devenu plus tard l'une des fortes têtes de la Commune, écrit au *Figaro* que son mari est bel et bien mort, et que, quant à elle, elle est trop attachée aux principes pour lesquels le défunt a donné sa vie, pour jamais changer le nom qu'il lui a légué contre un autre, si honorable qu'il puisse être.

Le *Figaro* persiste cependant à se croire bien informé en ce qui concerne la réapparition de feu Millière en Suisse.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Nous avons publié, il y a quelques jours, une lettre dans laquelle M. de Serres (Wickzinski), ex-délégué de M. Gambetta, ministre de la guerre, à l'armée de l'Est, annonçait qu'il s'était rendu en France pour se mettre à la disposition de la justice et répondre aux faits qui se rattachent à l'exécution du sieur Arbinet, fusillé sans jugement et sur un ordre transmis par voie télégraphique; nous apprenons que M. de Serres vient d'être arrêté, en exécution d'un mandat décerné par M. le juge d'instruction de Beaune, et qu'il a été transféré dans cette ville sous la garde d'un agent.

Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte a été élu, le 21 janvier, membre du conseil général du département de la Corse pour le canton d'Ajaccio.

Voici le texte de l'inscription sur marbre qui vient d'être placée à la Roquette au lieu du martyre des otages :

Respect à ce lieu témoin de la mort des nobles et saintes victimes
du XXIV mai MDCCLXXI
Mgr Darboy (Georges)
archevêque de Paris.
M. Bonjean (Louis)
président de la cour de cassation.
M. Deguery (Gaspard)
curé de la Madeleine.
Le Père Ducoudray (Léon)
de la compagnie de Jésus.
Le Père Clerc (Alexis), id.
M. Allard (Michel),
aumônier d'ambulances.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Une dépêche de Washington signale un fait assez remarquable. La Chambre des représentants, dit la dépêche, a rejeté une proposition tendant à modifier la Constitution et à admettre l'éligibilité à la présidence des Etats-Unis des citoyens naturalisés. Cette proposition, qui a été rejetée une première fois, sera probablement présentée de nouveau, jusqu'à ce qu'enfin elle soit adoptée; or, il est assez aisé de comprendre à quel esprit elle répond. Personne n'ignore quel progrès a fait dans les Etats-Unis l'émigration allemande. Elle est déjà assez considérable pour avoir pu introduire dans le corps électoral un élément nouveau avec lequel on est obligé de compter. Il est assez naturel de penser que la race allemande ne se contente pas de cette influence secondaire, et qu'elle vise à fournir des candidats pour la magistrature suprême des Etats-Unis. Partout où on lui laisse prendre un pied, elle en prend quatre, et sa devise est celle de Fouquet.

On lit dans une lettre de Jean Bart, qui vient d'être retrouvée, la phrase suivante :
« Pour moi, je n'irai pas chez monsieur le duc; j'aimerais mieux fumer dix pipes de Hollande, et vous savez combien j'ai l'horreur du tabac. »
D'où il faut conclure que la tradition qui

lequel, perdant la tête, se précipita sur la voie, où on le ramassa, une heure après, dans un état désespéré.

Le troisième, doué de plus de sang-froid, passa par la portière ouverte, et, en saisissant le marchepied, alla prévenir le chef du train de ce qui venait d'arriver.

Avertis pas ce dernier, le mécanicien et le chauffeur se portèrent à l'arrivée du train à la gare de Pexiera, au wagon qui venait d'être le théâtre du crime, et procédèrent à l'arrestation du coupable. Ce ne fut pas sans peine, car l'assassin, brandissant son arme, fit longtemps mine de se défendre. Désarmé enfin, il fut garrotté et gardé à vue jusqu'à Castelpaudary, où la gendarmerie, prévenue aussitôt, s'empressa d'écrouer l'auteur de ce double assassinat.

C'est un homme de moyenne taille, brun, portant favoris et moustache et de très mauvaise mine. Il a d'abord simulé la folie, mais tout porté à croire que ce n'est qu'un misérable qui, ayant vu nos trois marchands faire quelque opération à Béziers, d'autres disent à Aix, les auraient espivés pour tenter un mauvais coup.

Chose remarquable ! les deux victimes ne portaient sur elles que des sommes insignifiantes. Le troisième, celui qui est allé avertir le chef de train, avait 4,000 francs dans sa ceinture.

La principale victime de l'attentat a expiré ce matin à l'hospice de Castelnaudary; celui qui a sauté par la portière est dans un état désespéré. On dit même qu'il vient de mourir. Au moment où j'écris ces lignes, l'assassin subit un second interrogatoire de la part de la justice. Il est passé le front haut devant la foule indignée. Tout le pays est terrifié de tant de perversité et de cynisme.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 24 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

L'Assemblée repousse l'urgence de la proposition de M. Naquet pour déclarer Napoléon III responsable de la guerre et confisquer ses biens au profit de la nation.

La discussion sur la marine marchande est reprise; l'amiral Pothuau soutient la nécessité de protéger la marine marchande, dans l'intérêt même de la marine militaire.

M. Johnston met le ministre des affaires étrangères en demeure de déclarer si l'Assemblée est libre de voter le projet. M. de Remusat répond que nous sommes liés relativement au droit de francisation des navires et de la surtaxe des pavillons par des conventions commerciales. Le projet ne deviendra applicable que par la dénonciation ou l'expiration des traités.

Le gouvernement compte sur le bon vouloir des gouvernements étrangers, qui comprendront les dures nécessités auxquelles nous sommes obligés de faire face.

M. Pouyer-Quertier, repoussant une interprétation faite par M. Johnston, des paroles de M. de Remusat, déclare que le projet sera applicable immédiatement ou du moins après des négociations dont le résultat n'est pas douteux, vu les dispositions amicales des gouvernements étrangers à l'égard de la France; mais le gouvernement ne peut pas ouvrir des négociations sans le vote de l'Assemblée. La discussion continuera demain.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

A la demande qui nous en est faite, nous insérons les deux lettres suivantes, sans vouloir toutefois prendre parti dans la discussion qui paraît devoir s'engager :

Roubaix, le 23 janvier 1872.

Monsieur le Rédacteur,
« Je reçois journellement de Versailles des demandes de renseignements qui devraient être adressées à notre Chambre Syndicale; l'autorité morale de cette chambre ayant, selon moi, disparu, il importe de la dissoudre au plus tôt, et d'en reconstituer une autre par de nouvelles élections. Pour hâter cette solution, je vous prie d'insérer dans votre numéro

ne voulait pas d'entraves, et ceux de l'agriculture qui désiraient une protection. Il faut avoir vu les orages soulevés dans la Chambre par cette question des matières premières, pour savoir à combien peu tenait notre succès et combien la moindre hésitation, la moindre complaisance pour le gouvernement, eût changé notre victoire en une défaite.

Les résolutions que nous avons prises, ont été adoptées par les hommes les plus compétents du commerce et de l'industrie de la France; nous avons comme appui, l'immense majorité des grandes signatures de Roubaix et de Tourcoing, nous sommes donc fiers de ce que nous avons fait, et nous pouvons dire que notre pays était avec nous !

Mais pourquoi faut-il qu'au milieu de ces grands noms de l'industrie française, le vôtre nous ait manqué. Votre concours nous eût été précieux au double titre d'industriel et de président de la Chambre Syndicale, et la ville de Roubaix vous eût été reconnaissante pour l'appui que vous auriez apporté à l'intérêt général.

J'espère que vous accepterez les regrets que j'exprime de voir un homme de votre valeur, d'avoir pu, à cause de ses idées économiques, accepter le poste qui l'attendait dans la délégation qui revient de Versailles. Vous avez compris que vous ne pouviez en faire partie, parce que vous n'étiez pas en communauté de vues et de sentiments avec elle, et en cela vous avez été logique.

Mais voici le danger qui va se présenter : une commission de 15 membres va être instituée pour décider les impôts qui remplaceront celui sur les matières premières; si cette commission se renseigne auprès du président de la Chambre Syndicale de Roubaix et le consulte, dans quel sens répondrez-vous ? Etes-vous certain d'être en unité de vues avec la majorité de notre commerce ? ou, poussant votre logique jusqu'au bout, laisseriez-vous le soin de répondre à l'initiative privée ? Il y a là, évidemment, une position fautive dont il importe de sortir au plus tôt, et je crois indispensable à l'intérêt général, de montrer le bon exemple, en vous priant d'accepter ma démission de membre de la Chambre Syndicale. J'espère que beaucoup de mes anciens collègues me suivront dans ma détermination, car je considère comme nécessaire de nous soumettre de nouveau à l'élection.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

P. SCRÉPEL.

On nous assure que MM. Funck, Vinchon, Richard-Desrousseaux et Daudet ont aussi donné leur démission de membres de la Chambre Syndicale.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance extraordinaire du 20 janvier 1872.

(Présidence de M. J. Dérégnaucourt, maire.)

M. le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Sont présents : MM. Dérégnaucourt, Deleporte-Bayart, A. Famechon, A. Scrépel, Edouard Delatre, Louis Watine, Ch. Junker, Labbe-Copin, Ch. Daudet, Désiré Sival, A. Hindré, Dellebecque-Desfontaine, Henri Parent, Louis Barbotin, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, Delcourt-Tiers, Godefroy, Charles Roussel, J.-B. Deleplanque, Toulemonde-N. Het, Motte-Bossut, A. Barbaux, Léon Foveau, Louis Willem.

Sont absents : MM. Joseph Quint, C. Castel, C. Descat, Scrépel-Roussel, A. Talon, Augustin Morel, Coulogne.

M. le Maire fait voter pour la nomination d'un secrétaire, conformément au règlement.

M. Charles Daudet est élu secrétaire par 15 voix sur 27, il est invité par M. le Maire à prendre place au bureau.

Le Conseil :

Approuve les conclusions du rapport du directeur des travaux municipaux affectant sur la somme de 63,012 fr. 96 destinée aux chemins vicinaux, celle de 46,530,00 pour les travaux à exécuter en 1872, et réservant celle de 16,492,96